

La lettre

de la régulation

N°19

décembre 1996

SOMMAIRE	
2-3	Point théorique (suite)
4	Publications
5	Annonces
6	Nouvelle Revue

EDITORIAL

La dernière assemblée générale de l'association **Recherche & Régulation** s'est tenue le 25 novembre dernier à Paris. L'organisation de la lettre est pour l'essentiel reconduite. Nous nous efforcerons cependant de tenir les 6 pages, en recourant davantage au serveur **Lettre de la régulation**. Vos contributions et vos suggestions restent les bienvenues. Par ailleurs, l'association publiera à partir de 1997 un recueil de textes "L'année de la régulation", pour laquelle un appel à papiers est joint à ce numéro (page 6). Une association ne peut vivre sans cotisations : les nouveaux tarifs sont également indiqués dans le présent numéro (page 5).

La rédaction de la lettre de la régulation

(A partir de ce numéro  renvoie au serveur **Lettre de la régulation** <http://www-com.grenet.fr/irepd/lettre.html>pour des compléments)

POINT THEORIQUE

JALONS POUR UN REPÉRAGE MÉTHODOLOGIQUE DE LA THÉORIE DE LA RÉGULATION

Jacques SAPIR
CEMI, EHESS

Ce texte comporte trois autres sections, non reproduites ici, qui figurent dans la version intégrale disponible sur serveur.

L'échange entre W. Andreff et H. Nadel (Lettre n°18) illustre tout à la fois l'existence de faux débats et vraies questions. La position de l'agnosticisme pur et dur défendue par Andreff, et sa définition des orthodoxies et hétéodoxies, n'ont en réalité d'intérêt que du point de vue du positionnement du locuteur face à son auditoire, réel ou supposé; moi et les autres, en quelque sorte. Les problèmes soulevés par H. Nadel, en particulier à partir de sa critique de la contribution de W. Andreff, me semblent d'une autre importance. C'est dans la direction d'une clarification des objectifs et du programme de travail que se situe la contribution suivante.

Les vingt ans de la Théorie de la Régulation, (Aglietta, 1976), sont tout autant un âge de bilan et un âge de doutes. A l'aune du nombre des publications, ou de l'implantation institutionnelle, le bilan est certainement positif. Il autorise une lecture optimiste du "chaudron" théorique où se confrontent, au sein de cette approche, des thématiques et des interprétations assez différentes (Boyer, 1995a). On peut alors légitimement considérer qu'il y a affirmation et enrichissement du programme de recherches (Boyer, 1995b / Boyer et Saillard, 1995b). En même temps, se développent des doutes quant à la cohérence théorique de ce que l'on englobe sous le nom de Théorie de la Régulation; le bilan est alors négatif avec un reproche explicite de manque de rigueur théorique et de conversion à un syncrétisme néo-institutionnaliste où se perdrait l'originalité initiale de la démarche, qu'il soit tiré par certains des membres de ce courant (Lipietz, 1995) ou par des observateurs extérieurs (Combemale, 1994).

Au delà de désaccords naturels la question de l'éclectisme théorique mérite d'être posée. Il serait illusoire de croire qu'une démarche rompt avec une orthodoxie établie puisse atteindre dès ses premiers pas, le degré de cohérence interne et de complétude de l'argumentaire de ses opposants. Si tel était d'ailleurs le cas, le constat en serait inquiétant et suggérerait en fait une construction fortement dogmatique, verrouillée dans un quasi-autisme scientifique. Cette question risque cependant d'en masquer une autre, peut être plus importante. Comment la Théorie de la Régulation se situe-t-elle par rapport à d'autres hétéodoxies économiques. L'objet ici n'est plus de prendre position par rapport à une fidélité réelle ou supposée aux origines, mais de déterminer si l'affirmation d'une spécificité par

rapport à d'autres courants est justifiée et, si tel est le cas, quels sont les points d'accord et de désaccord avec ces courants.

Questions à une Économie Politique de l'économie décentralisée

On part ici de deux constats: d'une part la Théorie de la Régulation doit être classée dans ce que l'on appelle au sens large l'Économie Politique, d'autre part, son objet et de penser une économie décentralisée, au sens d'un système où la globalisation des actions initiées par des individus ou des collectifs ne peut être qu'ex-post et donc nécessairement aléatoire (Aglietta, 1982).

C'est évidemment à dessein que l'on utilise ici la notion d'économie décentralisée et non d'économie de marché ou d'économie capitaliste. Outre son caractère implicitement normatif, le terme d'économie de marché est trompeur d'un point de vue descriptif quand on l'applique aux économies occidentales. Les hypothèses normatives adoptées dans ce type de démarche ont un coût exorbitant en terme d'intelligence des économies réelles (Chavance 1984, 1995; Sapir, 1989, 1990). Plus fondamentalement, si on adopte alors l'idée qu'est capitaliste une économie connaissant la double séparation entre les moyens de production et les travailleurs et entre les producteurs (Bettelheim, 1970), la suppression de la première séparation (le passage par exemple d'un système de salariat à un système généralisé de coopératives) ne supprimerait pas la question de la décentralisation de l'économie.

Tout programme de recherches qui s'inscrit dans cette perspective doit alors répondre à cinq questions.

1. La première concerne l'intelligibilité du monde économique. Si on suit les propositions de T. Lawson (Lawson, 1989) quant à l'importance du processus face à l'événement, il est clair que cette intelligibilité ne peut être qu'indirecte. Ceci cependant n'épuise pas la question. On doit encore se demander si une intelligibilité totale est possible ou si l'économie est irréductiblement condamnée à une seule intelligibilité partielle des processus. Suivant les réponses, on est confronté à des visions différentes de l'origine de l'incertitude (endogène ou exogène), et donc à un jugement sur les capacités prédictives de l'économie.

La lettre de la régulation est financée grâce aux cotisations des membres de l'association **Recherche & Régulation**.

La lettre de la régulation diffuse toute information concernant les publications, séminaires, colloques ou autres activités de recherche en relation avec l'approche de la théorie de la régulation. Ces informations peuvent être adressées à Robert Boyer ou à Yves Saillard qui assure le secrétariat de rédaction de **la lettre de la régulation**, au CEPREMAP, 140 rue du Chevaleret 75013 Paris - Fax : 33-1 44 24 38 57 - e-mail : BOYER@cepremap.msh-paris.fr ou à l'IREPD BP 47 38040 Grenoble Cedex 9 Tel : 33-76 82 54 30 - Fax : 76 82 59 89 - e-mail : regul@grenet.fr.

La réalisation matérielle de cette lettre bénéficie du concours de l'IREPD qui ne saurait être tenu pour responsable de son contenu. ISSN en cours

2. Une seconde question concerne alors les modèles de comportement des individus et les formes prises par les mécanismes de prise de la décision. Ceci dépasse le simple problème de la définition du mode de rationalité, et en particulier le choix d'une hypothèse de rationalité limitée ou procédurale. La rationalité procédurale est une réponse convaincante au problème des capacités limitées de traitement des signaux (Conlisk, 1996); elle ne nous dit cependant rien sur la nature des préférences d'un individu ni sur la manière dont ces préférences s'organisent entre elles et dans le temps. Ce qui ici est en jeu est la vision que l'on peut avoir des relations entre l'individu et le collectif, mais aussi celle des processus d'apprentissage ou d'imitation comme démarches d'acquisition et de transmission des connaissances. Ceci implique de discuter des hypothèses de cohérence et d'invariance des préférences (Arrow, 1951, 1982), mais aussi celles de stabilité des préférences dans le temps (March, 1979), de monotonie temporelle de l'utilité d'un épisode et d'intégration temporelle de cette utilité qui sont à la base de la vision utilitariste (Parfit, 1984).

3. Les réponses fournies à la seconde question introduisent la troisième, à savoir la nature de la relation entre la conjoncture et le contexte. De ce point de vue, une démarche cohérente en économie doit préciser sa position face à la thèse de E. Labrousse selon qui "les économies ont la conjoncture de leurs structures" (Labrousse, 1933). De là découlent diverses positions possibles quant à l'opérationnalité de la notion d'équilibre, voire de sa complète révocation. On doit aussi mesurer que répondre à une telle question implique de définir ce que l'on appelle contexte (ou structures dans la citation de Labrousse). Va-t-on se limiter aux institutions de l'économie, et en ce cas il faut préciser ce que recouvre le terme institution, ou y intégrer d'autres éléments, certains techniques et d'autres politiques et organisationnels.

4. Introduire la notion de contexte conduit alors à s'interroger sur les modes d'engendrement des contextes. Cette question est certainement au cœur d'un débat majeur, celui qui oppose le spontanéisme au constructivisme et qui découle des critiques portées par la tradition autrichienne, de Mises à Hayek, à la fois contre la planification centralisée et les modèles de type néo-classiques. Elle est directement liée à l'interprétation que l'on donne du phénomène de l'apprentissage et des routines, dont l'importance a été justement soulignée par le courant évolutionnaire (Nelson et Winter, 1982; Nelson 1995), ce qui nous renvoie directement à la nature des réponses données à la seconde question.

5. Enfin, on doit considérer la question sur la nature du temps mis en oeuvre dans l'économie, et sur l'importance des notions de durée et de temporalité. A cet égard, l'opposition entre une vision newtonienne du temps où ce dernier est assimilé à une succession de segments et donc considéré comme homogène, continu et causalement inerte ou non-newtonienne du temps, où au contraire on prend en compte une continuité dynamique, une hétérogénéité et une efficacité causale du temps, est cruciale (Capek, 1961; Shackle, 1969; O'Driscoll et Rizzo, 1985).

Ces différentes questions ont en commun de s'attaquer aux problèmes de la décision dans un univers incertain, et composé d'agents différenciés et hiérarchisés. Les décisions doivent être prises sur la bases d'informations elles-mêmes traitées à partir de connaissances, ce qui met en avant les interrogations sur l'intelligibilité du monde économique. Elles sont prises par des acteurs humains qui ont des préférences, et font des anticipations. Ces dernières sont cependant insérées dans des contextes dont il faut discuter l'impact sur les décisions, mais aussi les modes d'émergence, de stabilité et de renouvellement. Enfin, les décisions s'inscrivent dans le temps; il y a des vision du monde *ex-ante* et des visions *ex-post*, distinction introduite par G. Myrdal (Myrdal, 1939), et la comparaison entre les

deux induit des mécanismes de rétroaction qui influent sur les nouvelles décisions par le biais des surprises, bonnes ou mauvaises (Shackle, 1982). L'économie retrouve ici des interrogations qui ont été développées en histoire, en particulier sur la signification de la tension entre un espace d'expérience (le monde *ex-post*) et un horizon d'attente, tension qui sert à définir différents régimes d'historicité (Kosellek, 1990).

La Théorie de la Régulation, son voisinage et ses cousins.

On ne prétend pas ici traiter de la totalité du spectre des théories non-standards ou hétérodoxes par comparaison avec la Théorie de la Régulation. La tentative est ici limitée à une interrogation sur cette théorie et certains de ses possibles cousins dans le champs de l'école autrichienne et néo-autrichienne.

En ce qui concerne la première des questions, il est évident que pour toute démarche entrant dans la catégorie du "réalisme de vérité par le processus" (Process truth realism), l'intelligibilité du monde économique ne peut être qu'indirecte. A cet égard, l'importance des processus historiques dans les différents textes régulationnistes est bien connue et ne nécessite pas qu'on y revienne. On trouve par ailleurs une même réfutation du fait directement lisible, tant chez Hayek, avant ou après 1945 (et la distinction est importante), que dans les écrits des neo-autrichiens (Foss, 1994; O'Driscoll et Rizzo, 1985; Shackle, 1982; Kirzner, 1982; Loasby, 1976). En ce qui concerne le degré de cette intelligibilité, il y a là des différences subtiles. Ce sont avant tout par des travaux sur la monnaie que les auteurs régulationnistes affirment le caractère endogène de l'incertitude, qui condamne l'intelligibilité du monde économique à n'être que partielle (Aglietta, 1991; Aglietta et Orléan, 1982). Quant à Hayek, l'abandon de la notion d'équilibre, qui implique une intelligibilité totale du monde économique et de ses lois, ne sera que progressive et imparfaite. Si l'équilibre statique est rapidement rejeté, au profit d'un équilibre intertemporel (Hayek, 1928-1984; Hayek, 1931a et 1931b), on trouve encore en 1935 l'idée qu'une économie de troc, qui sert de référence ultime, serait complètement intangible (Hayek, 1935). Sur ces positions là, Hayek va faire l'objet de critiques importantes. Qu'elles aient été formulées par P. Sraffa (Sraffa, 1932), H. Ellis ou N. Kaldor (Ellis, 1934; Kaldor, 1934), elles portent toutes fondamentalement sur le même point. Pour que les prévisions des acteurs soient parfaites, même avec une monnaie neutralisée, il faut que le monde "*ex-post*" soit identique au monde "*ex-ante*" du point de vue des décisions individuelles, ce qui implique en fait un univers stationnaire. Sur la base de ces critiques, l'évolution de Hayek est indubitable (Hayek, 1937; Hayek, 1941). Néanmoins, le maintien d'une référence même limitée à une fonction prospective de la notion d'équilibre introduit une tension entre le Hayek théoricien de la connaissance et le Hayek directement impliqué dans une économie opérationnelle (O'Driscoll et Rizzo, 1985, pp. 83-84), et aboutit à renoncer à la notion d'interaction entre les agents au niveau même de la constitution des anticipations (Richardson, 1960). Il est ainsi clair que la position des auteurs régulationnistes est bien plus proche, sur ce point, de celle des auteurs faisant le pont entre l'école neo-autrichienne et le Post-Keynesianisme, comme G.L.S. Shackle.

En ce qui concerne la seconde question, il est clair qu'il n'y a, initialement, aucune position explicite de la part des auteurs régulationnistes. Ceci est du au double héritage de Marx et de Keynes et à une approche d'emblée macro-économique de l'économie. L'apport vient ici en premier lieu de l'École des Conventions. Dans sa déclaration de positionnement par rapport à la Théorie de la Régulation, O. Favereau délimite les champs par une double référence à la rationalité limitée et à la rationalité instrumentale (Favereau, 1993). Or cette dernière implique la monotonie et l'intégration temporelle des préférences (Parfit, 1984). Rappelons ici brièvement que, dans sa première définition publique, l'École des Conventions s'est ouvertement réclamée de l'individualisme méthodologique (Dupuy et alii, 1989), ce qui n'était pas complètement évident au départ; un auteur au moins réfutait conjointement holisme et

individualisme (Thévenot, 1986). Si on fait référence aux publications plus récentes, P. Livet et L. Thévenot sont nettement plus explicites dans une définition de la rationalité qualifiée d'interprétative, et donc en nette rupture avec les définitions standards, et intégrant une large dose de collectif dans la détermination des choix individuels (Livet et Thévenot, 1995). Par contre, dans leur contribution au même ouvrage, R. Boyer et A. Orléan adoptent une vision de la genèse et de la diffusion des conventions qui s'enracine dans un spontanéisme utilitariste impliquant des hypothèses fortes, ici encore, en matière d'invariance des préférences, de leur stabilité temporelle, de leur monotonie et de leur intégration (Boyer et Orléan, 1995).

Chez les néo-institutionnalistes, la référence explicite à l'opportunisme (seconde condition avec la rationalité limité) a exactement les mêmes conséquences que la revendication par Favereau de la rationalité instrumentale, soit une adhésion aux hypothèses de monotonie et d'intégration temporelle en matière de structuration des préférences (Williamson, 1993)¹.

En ce qui concerne Hayek, et en dépit de son magistral, et largement oublié, ouvrage sur la cognition (Hayek, 1952), les positions sont assez fluctuantes. Pour W. Buttos et R. Koppl, les anticipations seraient largement déterminées par le contexte, pris ici au sens d'un ensemble d'institutions; cette interprétation permet d'abandonner les hypothèses de cohérence et d'invariance des préférences et de faire dépendre les comportements du contexte (Buttos et Koppl, 1993; Koppl, 1991). Néanmoins, toute thèse supposant une convergence progressive spontanée des anticipations, dans un cadre stabilisé, doit supposer la monotonie et l'intégration temporelle des préférences.

Il est à cet égard instructif de noter que, quand Hayek a renoncé à l'idée de l'ordre constitutionnel pour régir l'économie, idée qui avait été une des bases de son oeuvre de penseur politique (Hayek, 1960), il a du supposer que les individus soient guidés par des méta-normes immanentes (Hayek, 1976; Hayek, 1979). Or non seulement ceci constitue-t-il une régression quant aux réflexions antérieures sur la connaissance, mais il est facile de montrer que l'hétérogénéité des sociétés modernes condamne radicalement à l'inexistence de telles normes (Larmore, 1987)². La prise en compte de la faiblesse de l'ordre constitutionnel, du point de vue même des hypothèses hayekianes, soit l'incapacité pour un acteur de prévoir le futur, introduit dans l'oeuvre de Hayek un revirement qui en détruit la cohérence et souligne la faiblesse de sa conception de la genèse des institutions (Bellamy, 1994). Or, on soutient ici que cette faiblesse est due à la permanence d'apories issues de la vision standard de la rationalité de l'individu, vision elle-même marquée de conceptions métaphysiques (Myrdal, 1954), héritées directement de l'économie politique classique où il est facile de montrer que la métaphore de la "main invisible" n'est qu'une refiguration du Dieu Immanent (Perrot, 1984).

Pour ce qui est de la troisième question, la relation entre la conjoncture et son contexte, l'importance des formes historiques des mécanismes économiques est au cœur même de la Théorie de la Régulation. Si on veut comparer ici avec d'autres approches, on notera que, par contre, dans l'école autrichienne les positions sont loin d'être claires. Pour le Hayek qui construit son raisonnement en référence à une hypothétique économie de troc, si la conjoncture est bien déterminée par le contexte (ici monétaire), elle s'analyse aussi par rapport à une norme dégagée de ce dernier (Hayek, 1935). Inversement, dans un de ses derniers textes, Hayek souligne à la fois la multiplicité de la nature des informations, prenant ici une nette distance avec l'idée que seul compte le prix, et indique que la

¹ Je signale qu'il est incohérent de se réclamer et de la rationalité limité et de l'opportunisme. Le comportement opportuniste suppose que l'individu puisse toujours calculer les couts et avantages de sa position face à une organisation. Mais, si tel était le cas, on ne serait plus dans le cadre de la rationalité limitée, qui implique des limites aux capacités de calcul.

² En tous les cas en condamne l'existence immanente et spontané et non la nécessité, ce qui est un autre problème.

concurrence aboutit à des modifications dans les préférences et les comportements qui sont dictées par le contexte dans lequel cette concurrence s'exerce (Hayek, 1978).

Quant aux néo-autrichiens, la référence faite dans l'ouvrage de O'Driscoll et Rizzo (1985) à la notion de "régime monétaire" telle qu'elle est présentée par A. Leijonhufvud (Leijonhufvud, 1983), revient à admettre le formulation labroussienne sur l'impact des structures sur la conjoncture.

Les problèmes sont bien plus nets sur le mode d'engendrement des contextes pour ce qui concerne la Théorie de la Régulation. Les ouvrages initiaux (Aglietta, 1976; Boyer et Mistral, 1978, Lipietz, 1979) insistent longuement sur l'intervention des gouvernements, les luttes sociales, l'institutionnalisation politique des compromis. En ce sens, la filiation avec l'interventionnisme d'après-guerre est claire, et assumée (Lipietz, 1995). Au fil du temps, cependant, cette référence s'émousse et, dans leur analyse de l'introduction des conventions, R. Boyer et A. Orléan font une très large place à la spontanéité utilitariste des acteurs (Boyer et Orléan, 1995). Ici encore, c'est essentiellement dans le domaine monétaire que l'on retrouve une défense et illustration de l'action discrétionnaire (Aglietta, 1995), même si un article ultérieur de R. Boyer vient corriger une certaine vision angélique (la fonctionnalité de la coordination) de l'origine des institutions (Boyer, 1995c).

Comme on peut s'en douter, les différentes variantes de l'approche autrichienne défendent farouchement une approche spontanéiste, encore que la question de l'émergence des règles, et la place du marché dans ce contexte, pose problème chez Hayek (Bellamy, 1994; Hodgson, 1988 pp. 170-194).

Ce n'est que sur la cinquième question, celle concernant le temps, qu'il semble en apparence y avoir accord. Pour la Théorie de la Régulation, comme pour l'école autrichienne ou neo-autrichienne, on est clairement dans une conception non-newtonienne du temps (Capek, 1961), conception où l'on revendique la continuité dynamique, l'hétérogénéité et l'efficacité causale.

A l'usage, les critères que l'on a proposés se révèlent ainsi à même d'indiquer certaines différences subtiles non seulement entre les différentes approches de l'Économie Politique, mais aussi en leur sein, en fonction des époques. Les comparaisons, limitées, auxquelles on vient de se livrer mettent en évidence les liens existants entre les critères 1 et 3 (intelligibilité du monde économique et relation entre conjoncture et contexte) ainsi qu'entre les critères 2 et 4 (source du comportement des individus et modes d'engendrement des contextes). A cet égard, on partage le constat de A. Lipietz sans aborder dans son jugement (Lipietz, 1995). La juxtaposition des thèse de l'École des Conventions à celles de la Théorie de la Régulation aboutit bien à une incohérence théorique. C'est avant tout en raison de la référence (tactique ou non) à l'individualisme méthodologique, et de la réduction de la gestion des interdépendances par des coordinations (ou est passé le conflit?), pouvant toutes être englobées dans des conventions. Cette grande vision consensuelle laisse dans l'ombre la nature des conventions (pactes immanents à la Lewis où règles de comportement renvoyant à des instances de légitimation), tout comme elle introduit une indétermiantion possible de la nature de l'institution. (...)

Pour ne pas conclure.

De ce qui vient d'être avancé, je suggère que l'on retienne deux idées principales. La première est que la Théorie de la Régulation ne peut tendre à la cohérence de son programme de recherches qu'en abordant de front la question des bases du choix des individus. Elle doit donc s'affirmer sans complexe comme holiste. Les travaux de psychologie expérimentale qui sont cités ici laissent percevoir des réponses expérimentalement fondées et qui rompent avec les apories métaphysiques que charrie l'individualisme méthodologique. Ceci n'entraîne pas qu'il faille bannir le terme de convention du vocabulaire, ni que, sous réserve d'en préciser le contexte et la définition, la notion de convention ne puisse être fort utile. Mais, la tentative pour faire de

cette notion un cadre général pour penser les problèmes de coordination doit elle être abandonnée. D'une part parce que la mise en cohérence ex-post de décisions prises séparément ex-ante ne se réduit pas à un seul problème de coordination. D'autre part du fait que les formes prises par cette dernière sont multiples et ne peuvent être saisies hors de leur contexte, sauf à supposer une indépendance des décisions par rapport au contexte, thèse justement qui ne résiste pas à l'expérimentation.

La seconde idée, c'est qu'il devient alors possible de penser simultanément et les relations conjoncture/contexte, et les modes d'engendrement des contextes et, enfin, les modes d'organisation politique cohérents d'un point de vue économique, éclairant alors ce qui m'a toujours paru un point aveugle de la Théorie de la Régulation. Cette dernière peut alors s'affirmer simultanément comme une théorie de l'action discrétionnaire démocratique, en fondant l'irréductible limite des thèses spontanéistes, le pourquoi de l'Etat et la nécessité fonctionnelle de la démocratie au bon fonctionnement de l'économie. La Théorie de la Régulation pourrait alors se présenter comme un retournement de la démarche traditionnelle de l'économie politique où l'analyse économique est induite par des fondements politiques (Myrdal 1954). Elle intègrerait dès lors des analyses politiques, en particulier sur le rôle de la démocratie, ses formes et moyens d'exercice et l'importance de l'organisation collective, déduites de ses fondements économiques.

Ce qui était pétition (généreuse) de principes (Dow, 1990; Harcourt, 1986), peut alors devenir fondement théorique d'une critique du monde tel qu'il est et ne nous satisfait point.

Références bibliographiques

- M. Aglietta, (1976), *Régulation et crises du capitalisme*, Calmann-Lévy, Paris.
- M. Aglietta, (1982), "Avant -propos à la deuxième édition", in *Régulation et crises du capitalisme*, Calmann-Lévy, Paris, 2ème édition.
- K.J. Arrow, (1951), *Social Choice and Individual Values*, Wiley and Sons, New York.
- K.J. Arrow, (1982), "Risk Perception in Psychology and Economics", in *Economic Inquiry*, vol. 20, pp. 1-9.
- C. Bettelheim, (1970), *Calcul économique et formes de propriété*, Maspéro, Paris.
- R. Boyer, (1995a), "Aux origines de la théorie de la régulation", in R. Boyer et Y. Saillard, (1995a), pp. 21-30.
- R. Boyer, (1995b), "La théorie de la régulation dans les années 1990", in *Actuel Marx*, n°17, pp. 19-38.
- R. Boyer et Y. Saillard, (édits), (1995a), *Théorie de la régulation. État des savoirs*, La Découverte, Paris.
- R. Boyer et Y. Saillard, (1995b), "La théorie de la régulation a 20 ans: piétinement ou affirmation d'un programme de recherches?", in R. Boyer et Y. Saillard, (1995a), pp. 69-81.
- H. Brochier, (1994), "Pour un nouveau programme de recherches en économie", in *Revue semestrielle du MAUSS, Pour une autre économie*, n°3, La Découverte, Paris, pp. 141-152.
- M. Callon, (1989), -sous la direction de-, *La Science et ses réseaux*, La Découverte, Paris.
- M. Copek, (1961), *The Philosophical Impact of Contemporary Physics*, Van Nostrand, Princeton.
- A.M. Carabelli, (1988), *On Keynes' Method*, Macmillan, Londres.
- B. Chavance, (1984), "Pourquoi le capitalisme étatique", in *Babylone*, n°2-3, hiver 1983-1984, pp.100-125.
- B. Chavance, (1995), "Hierarchical Forms and Coordination Problems in Socialist Systems", in *Industrial and Corporate Change*, vol. 4, n°1, pp. 271-291.
- P. Combemale, (1994), "L'hétérodoxie n'est plus ce qu'elle était", in *Revue semestrielle du MAUSS, Pour une autre économie*, n°3, La Découverte, Paris, pp.95-112.
- J. Conlisk, (1996), "Why Bounded Rationality?", in *Journal of Economic Literature*, Vol. XXXIV, n°2, juin, pp. 669-700.
- S.C. Dow (1990), "Post-Keynesianism as political economy: a methodological discussion", in *Review of Political Economy*, vol.2, n°3, pp. 345-358.
- H.S. Ellis, (1934), *German Monetary Theory - 1905-1933*, Harvard University Press, Cambridge, Mass;
- O. Favereau, (1989), "Marchés internes, Marchés externes", in *Revue Économique*, vol.40, n°2, mars, pp. 273-328.
- A. Fitzgibbons, (1988), *Keynes's vision*, Oxford University Press, Oxford.
- G.C. Harcourt, (1986), *Controversies in Political Economy*, Harvester, Brighton.
- R. Kosellek, (1990), *Le Futur Passé. Essais sur la sémantique des temps historiques*, Éditions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, (première parution en allemand en 1979).
- C.-E. Labrousse, (1933), *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIIIème siècle*, Dalloz, Paris.
- T. Lawson, (1989), "Realism and instrumentalism in the development of econometrics", in *Oxford Economic Papers*, vol. 41, janvier, pp. 236-258.
- A. Lipietz, (1995), "De la régulation aux conventions: le grand bond en arrière?", in *Actuel Marx*, n°17, pp. 39-48.
- U. Mäki, (1988), "How to combine rhetoric and realism in the methodology of economics" in *Economics and Philosophy*, vol.4, avril, pp. 353-373.
- J. March, (1979), "Bounded Rationality, Ambiguity and the Engineering of Choice", in *Bell Journal of Economics*, vol. 9, n°3, pp. 587-608.
- G. Myrdal, (1939), *Monetary Equilibrium*, Hodge, Londres, 1939 (publication originale en suédois en 1931).
- G. Myrdal, (1954), *The Political Element in the Development of Economic Theory*, Harvard University Press, Cambridge, Mass. (Publication originale en suédois en 1930).
- R. Nelson, (1995), "Recent Evolutionary Theorizing about Economic Change", in *Journal of Economic Literature*, Vol. XXXIII, n°1, mars, pp. 48-90.
- R. Nelson et S. Winter, (1982), *An evolutionary theory of economic change*, Harvard University Press, Cambridge, Mass.
- G.P. O'Driscoll et M.J. Rizzo, (1985), *The Economics of Time and Ignorance*, Basil Blackwell, Oxford.
- D. Parfit, (1984), *Reasons and Persons*, Oxford University Press, Oxford.
- J. Sapir, (1989), *Les fluctuations économique en URSS: 1941-1985*, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Prais
- J. Sapir, (1990), *L'économie mobilisée*, La Découverte, Paris.
- G.L.S. Shackle, (1969), *Decision, Order and Time in Human Affairs*, Cambridge University Press, Cambridge, 2ème édition.
- G.L.S. Shackle, (1982), "Means and Meanings in Economic Theory", in *Scottish Journal of Political Economy*, vol. 29, n°3, mars, pp. 223-234.

Théorie

Jacques Sapir, Théorie de la régulation, conventions, institutions et approches hétérodoxes de l'interdépendance des niveaux de décision, CEMI, EHESS, IRSES-MSH, septembre 1996.

Jocelyn Létourneau, *Les années sans guide. Le Canada à l'ère de l'économie migrante*, Les Editions du Boréal, 1996.

Espace

- **Christophe Demazière (ed.)**, *Du local au global. Initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique*, L'Harmattan, 1996.

Ce livre vise à montrer, par des exemples concrets, que l'initiative locale est au coeur de la restructuration des régions et des villes depuis le milieu des années 1970. Il offre une perspective internationale large, en présentant des stratégies mises en oeuvre dans une dizaine de pays européens et en Amérique du Nord. Les auteurs analysent les liens entre développement local et globalisation économique, de même qu'ils évaluent l'apport de projets économiques locaux à la lutte contre l'exclusion et à la promotion de la démocratie participative. Entre ces thèmes essentiels pour l'avenir des villes, la connexion est forte, comme en témoignent les tendances récentes du développement local : l'implication croissante de la société civile, la mise en oeuvre de plans multidimensionnels dans les grandes régions urbaines, l'internationalisation des stratégies, ...

Contributions de Christophe Demazière, Wilhelm Benfer, Frédéric Corolleur et Bernard Pecqueur, Frank Moulaert et Christophe Demazière, Ian Begg et Anna Whyatt, Arantxa Rodrguez et Pascale Van Doren, Michael Chapman, Fabienne Corvers, Ben Dankbaar et Robert Hassink, Peter Reid et Andrew Church, Diane-Gabrielle Tremblay, Patricia A. Wilson, Kevin Archer, Lisa J. Servon, Alma Young et Jyaphia Christos-Rodgers, Patricia A. Wilson.

- **Bernard Pecqueur (ed.),** *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, 1996.

Cet ouvrage propose de rendre compte de l'état des réflexions en économie sur les dynamiques territoriales et les modalités de réponses stratégiques des acteurs face à la globalisation des activités et des marchés.

Les contributions laissent une place importante aux apports internationaux et composent un panorama le plus ouvert possible des approches contemporaines de la notion de territoire et des mutations spatio-organisationnelles à l'oeuvre ces dernières années.

Le livre est préfacé par Robert Salais.

Contributions de Maïten Bel, George Benko, Mick Dunford et Alain Lipietz, Olivier Crevoisier et Gilles Lehot, Claude Lacour, Hubert Schmitz, Lahsen Abdelmalki, Daniel Dufourt, Thierry Kirat et Denis Requier-Desjardins, Claude Dupuy et Jean-Pierre Gilly, André Larceneux, Bernard Maris, Bernard Pecqueur, Michael Storper.

Rapport salarial et Politique économique

Alain Lipietz,

La société en sablier

Le partage du travail contre la déchirure sociale

Depuis les années quatre-vingt, le modèle de la "société en sablier" s'est imposé dans de nombreux pays, et en particulier en France. Cette image désigne la polarisation des revenus entre une minorité de riches, qui gagnent de plus en plus, et une majorité de pauvres, qui gagnent de moins en moins, tandis que fond la part des "couches moyennes". Une image qui prend encore plus de force quand on se met à la place des grains de sable, juste au-dessus du col du sablier. "Quand viendra mon tour ? Et mes enfants ? : tel fut le sentiment premier des grévistes de décembre 1995.

La société en sablier est la solution aujourd'hui adoptée, de part et d'autre de l'Atlantique, par les élites productivistes et libérales, face au "problème" du progrès technique et de la mondialisation. Une solution dont l'un des effets majeurs est d'aggraver la "déchirure sociale" qui menace désormais la majorité des citoyens et la cohésion même de la société. Ce modèle n'a pourtant rien d'inéluctable. Pour en faire la preuve, Alain Lipietz s'efforce d'abord dans ce livre de comprendre la logique de la société en sablier, de mesurer précisément ses effets en termes d'inégalités et de précarisation, en analysant aussi bien le cas français que celui des Etats-Unis, du Royaume-Uni ou des pays d'Amérique latine.

Cette analyse lui permet ensuite de proposer d'autres solutions, inspirées d'un "réformisme radical", pour recoudre la déchirure sociale. Ces solutions passent par le partage du travail et des revenus, par le développement d'un "tiers secteur", par des réformes fiscales, par une autre approche de la construction européenne. Dans toutes ces directions, de nombreuses propositions ont été formulées ces dernières années. L'auteur propose une étude critique approfondie - et ce n'est pas l'un des moindres intérêts de son livre -, en discernant les vraies et les fausses contraintes, en faisant les comptes de ce qui est possible, pour peu que l'on ait le courage et que l'on sache construire une majorité culturelle autour de ces perspectives. (4^{ème} de couverture)

Editions La Découverte, 1996.

Amérique Latine

Luis Miotti, Françoise Nicolas, Carlos Quenan : De la crise de la dette à l' » effet tequila»: performances comparées des économies latino-américaines, *Problèmes d'Amérique Latine*, 21, Avril-Juin 1996, p. 45-68.

Asie

Niels Fold, Arne Wangel, The Wage Labour Nexus in Malaysia's Industrial Development, Institute of Geography, Univ. of Copenhagen (e-mail : nf@geogr.ku.dk.)

Transformation des économies anciennement socialistes

Wladimir Andreff, Three Theoretical Analyses of Corporate Governance in Privatized Enterprises, *Emergo, Journal of Transforming Economies and Societies*, Vol.3,n°1, Winter 1996, p. 61-74.

Wladimir Andreff, Corporate Governance of Privatized Enterprises in Transforming Economies: A Theoretical Approach, *MOCT-MOST*, Vol. 6, n° 2, 1996, p. 59-80

Robert Delorme Ed, *A l'Est, du nouveau : Changement institutionnel et transformations économiques*, L'Harmattan, Collection « Pays de l'Est », Paris, 1996.

David L. Wank, Bureaucratic Patronage and Private Business: Changing Networks of Power in Urban China, in Andrew G. Walder Ed. *The Waning of the Communist State: Economic Origins of Political Decline in China and Hungary*, Berkeley University of California Press, 1995.

David L. Wank, Private Business, Bureaucracy and Political Alliance in a Chinese City, *Australian Journal of Chinese Affairs*, 33, Janv. 1995, p. 55-71.

David L. Wank, The Institutional Process of Market Clientelism: Guanxi Capital and Private Business in a South China City., *The China Quarterly*, 1996, p. 820-838.

Etat et Protection sociale

Bruno Théret, De la comparabilité des systèmes nationaux de protection sociale dans les sociétés salariales : essai d'analyse structurale, dans *Comparer les systèmes de protection sociale en Europe*, MIRE, Rencontres et Recherches, Vol 2 : Rencontres de Berlin, p. 439-504.

Histoire de l'institutionnalisme

Laure Bazzoli, Véronique Dutraive, Theory of human agency and dynamics of social interactions : some legacy of J.R. Commons' institutionalism, Paper GATE-CIRE, Univ. Lyon 2, presented to the EAEPE 1996 Conference, Anvers, 8-9 November 1996.

Economie Internationale

Wladimir Andreff, La détérioration des multinationales : firmes globales et firmes réseaux, dans B. Badie; M.C. Smouts Eds., *L'international sans territoire, Cultures & Conflits*, n° 21/22, Printemps-été 1996, p. 373-396.

Wladimir Andreff, Les multinationales vingt ans après, *L'Etat du Monde 1997*, La Découverte, Paris, 1996, p. 47-50.

H.W. Arthurs, Robert Kreklewicz, Law, Legal institutions and the legal profession in the new economy, Mimeograph York University, 13 June 1996.

Compte Rendu d'Ouvrage

Les capitalismes en Europe, sous la direction de C.Crouch et W.Streeck, La Découverte, Paris, 1996, p.275, 159F

L'intérêt principal de l'ouvrage étant de présenter la spécificité des réponses nationales au processus de *globalisation* de l'économie, on ne saurait résumer et commenter les différentes contributions, chacune relevant d'un style et d'un intérêt propre. Font l'objet d'analyse les cas du Japon (Ronald Dore), de l'Allemagne (Wolfgang Streeck), de la Suède (Jonas Pontusson), de la France (Robert Boyer), de l'Italie (Marino Regini), du Royaume-Uni (Andrew Graham) et des Etats-Unis (Rogers Hollingsworth). Si l'on veut à tout prix lire un 'projet' d'ensemble de l'ouvrage, il vaut mieux se référer à l'introduction de Colin Crouch et Wolfgang Streeck, et aux contributions 'généralisantes' de Jean-Paul Fitoussi, Philippe d'Iribarne et Philippe Cerny, la voix de Susan Strange restant explicitement critique par rapport à la perspective comparatiste et institutionnaliste des autres auteurs. Au prix de l'oubli des différences (parfois profondes) entre les positions des auteurs, le raisonnement d'ensemble proposé par 'les capitalismes en Europe' semble pouvoir être ainsi reconstruit. On peut identifier différentes formes de Capitalisme (ou différents *capitalismes*), qui présentent des caractères spécifiques, chacun étant le produit d'une histoire particulière, dans laquelle le poids des facteurs culturels, institutionnels et sociaux est décisif. En particulier, le rôle joué par l'Etat dans ses rapports avec l'économie (ou les marchés) est crucial pour déterminer le degré d'efficacité économique et d'équité sociale de chaque *système-pays*. Or, au-delà des spécificités nationales, au cours des trois décennies qui ont suivi la dernière guerre mondiale s'étaient affirmées de façon quasi-générale l'idée et la pratique de l'engagement de l'Etat dans la régulation de l'économie. Un engagement qui a contribué au cercle vertueux de la croissance 'fordiste' (au sens idéal-typique du terme), mais qui a été remis en cause suite à la crise de ce modèle, puis au processus de globalisation de l'économie. L'idéologie du *laissez faire* qui identifie dans l'intervention étatique (directe ou non) dans l'économie un frein à la croissance, un poids dont se débarrasser, fait un retour en force dans l'ensemble du monde 'occidental'. Si les études des cas nationaux montrent bien que la position libérale 'passe' plus ou moins bien dans les différents pays selon leur propre configuration sociale et institutionnelle, on pourrait affirmer de façon provocatrice que l'impression retenue de la lecture du bouquin est celle d'un 'invariant' dans l'évolution des configurations politico-économiques nationales. C'est d'ailleurs à ce mouvement de « régression du pouvoir politique » (sous plusieurs formes) que 'les capitalismes en Europe' veut réagir. Comme l'affirme Philippe d'Iribarne, l'enseignement majeur des travaux ayant conduit à la rédaction de l'ouvrage est sans doute de montrer que « le mouvement actuel de déréglementation de l'économie met en danger, dans tous les pays dont la situation a été évoquée, les formes de régulation extra-marchandes qui sont à l'origine de cette *efficacité à long terme* » des systèmes économiques. L'idéologie libérale, qui prône l'efficacité économique comme critère de tout choix politique, se révèle enfin fallacieuse, puisqu'elle pousse à l'adoption de politiques qui se retournent contre l'objectif affiché. Si l'on peut aisément tomber d'accord avec cette analyse, et sympathiser avec l'attitude des auteurs, qui adoptent la logique de l'adversaire pour en montrer les faiblesses internes, c'est le projet *politique* de l'ouvrage qui suscite une certaine perplexité. Tout d'abord, il nous semble plus correct de parler de changement d'attitude,

plutôt que de 'régression' du pouvoir politique: l'Etat qui 'régresse' sur le terrain de la redistribution de la richesse par la politique fiscale, recouvre un rôle de plus en plus décisif dans l'offre de *services* nécessaires à la rentabilité du capital, justement en conséquence de la mobilité de celui-ci et de la globalisation de l'économie. Si l'on s'interroge sur les raisons de ce changement, les racines du problème à résoudre peuvent se révéler bien plus profondes de ce que les auteurs semblent supposer. Pour Crouch et Streeck, c'est la séparation entre espace de l'économie et espace de la politique qui est, seule, à l'origine de la toute-puissance des recettes libérales, seules recevables dans un monde où « la compétitivité risque de se résumer à la possibilité d'échapper plus rapidement que les autres aux contraintes de l'égalitarisme et de la protection sociale ». Pour redonner *souveraineté* au politique, il faut selon les deux auteurs inventer une nouvelle structure institutionnelle, plus large, qui remplace les institutions nationales existantes. Cette position identifie correctement, à notre avis, le poids du processus de globalisation dans le changement du rôle du politique; mais elle traduit aussi une sous-évaluation des effets sociaux et politiques du changement des modèles productifs, et une vision du politique (pour l'essentiel réduit à l'Etat) elle-même rendue obsolète par la crise du régime fordiste. Le fordisme, dans son idéal-type, portait en soi l'idée de *conflit*, qui était pour ainsi dire acceptée comme *naturelle*; l'entreprise tayloriste, comme le dit bien Marco Revelli³, était une structure *duale*, où s'opposaient des intérêts conflictuels qui se reconnaissent réciproquement comme tels. L'entreprise post-fordiste est, dans son idéal-type, *hégémonique* et *moniste*. L'individualité du travailleur devient une ressource pour l'entreprise, mais à condition qu'il accepte de s'intégrer à l'entreprise, c'est-à-dire d'intérioriser ses finalités générales. C'est l'effacement de l'idée même de conflit du monde de la production qu'il faut considérer pour comprendre le changement des formes de la politique au cours des quinze dernières années. Ce mouvement s'ajoute au processus de globalisation de l'économie; le problème ne concerne pas seulement la possibilité de récupérer *un rôle* pour le politique dans la régulation de l'économie, mais *quel rôle* le politique peut jouer dans une telle situation. Parce que le problème *politique* à résoudre, si l'on veut s'opposer aux recettes libérales, n'est pas seulement la définition de la 'bonne' politique, ou de la 'bonne' configuration institutionnelle; le problème est d'identifier une voie par laquelle essayer de reconstituer une identité collective capable de s'opposer à la logique hégémonique de l'entreprise 'post-fordiste'. La crise du fordisme demande une révision radicale des outils conceptuels utilisés pour comprendre l'interaction entre économie et politique. En cela, la vision du politique qui semble implicite dans une bonne partie des contributions aux 'capitalismes en Europe' nous paraît ne pas survivre à la fin des 'trente glorieuses'. Pour nous, l'Etat ne peut plus être conçu comme porteur du 'Bien Commun', mais plus correctement comme médiateur (selon sa propre logique) entre intérêts capables de se doter d'un poids politique. Alors, la 'régression du politique' ne vient pas (seulement) des *difficultés* entraînées par la globalisation de l'économie, ni (seulement) du fait que les politiciens ont été *trompés* par l'idéologie libérale; si la

médiation sociale *progressive* de l'Etat qui a caractérisé les 'trente glorieuses' n'a plus lieu, c'est (aussi) parce que, pour qu'il y ait médiation, il faut au moins deux sujets en conflit - et un des protagonistes de l'époque fordiste a aujourd'hui du mal à se manifester.

¹M.Revelli (1996): *Le due destre*, Bollati Boringhieri, Torino

Stefano Palombarini, EHESS, CEPREMAP

Recherche & Régulation

Assemblée générale du 25 novembre 1996

Compte-rendu résumé

- Un certain nombre de décisions ont été prises concernant ***la lettre*** :
 - limiter impérativement sa pagination à 6 pages, en étant plus sélectif et en utilisant le serveur pour faire passer les informations plus détaillées ;
 - la mise sous pli et l'envoi de la lettre continueront d'être effectués à l'IREP. L'actualisation du fichier de destinataires et l'impression des étiquettes seront effectuées au CEPREMAP. L'édition de la lettre, sa diffusion et le fonctionnement du serveur seront réalisés à l'IREP, sous la responsabilité de Y. SAILLARD.
- Le comité de rédaction de ***la lettre*** (B. AMABLE, R. BOYER, F. LORDON, H. NADEL, P. PETIT, B. REYNAUD, Y. SAILLARD) est reconduit.
- ***Le serveur*** devrait être davantage utilisé :
 - par l'aboutissement du projet de banque de données bibliographiques (Babireg) ;
 - par l'accès aux versions intégrales de textes trop longs pour paraître tels quels dans ***la lettre*** ;
 - par des annonces sous forme extensive d'informations résumées dans ***la lettre***.
- ***Les projets*** pour 1997 et 1998 sont les suivants :
 - prolongement du **groupe de travail** « Théorie de la Régulation et Développement » et possibilité de lancement d'autres groupes de travail ;
 - lancement d'une **publication annuelle** « L'Année de la Régulation » qui, dans le prolongement de l'Etat des savoirs, rassemblera un ensemble de textes indiquant les principales avancées des approches régulationnistes et les débats en cours (voir l'appel à communications au verso) ;
 - possibilité d'une **journée annuelle de l'Association** au cours de laquelle seraient présentés les travaux publiés ou à paraître dans « L'Année de la Régulation » ;
 - effort en direction des **thésards et jeunes chercheurs** par l'animation d'un séminaire de travail et l'organisation d'Ecole ou de journées de formation ;

Appel à cotisations pour l'exercice 1996-1997

Les cotisations et tarifs d'abonnement sont fixés comme suit :

Adhésion à l'Association (un soutien aux activités de l'association qui vaut aussi abonnement à la Lettre)

recevant la lettre	sur papier : 250 F (étudiants : 100 F) par e-mail : 200 F (étudiants : 50 F)
--------------------	---

*Abonnement à la Lettre uniquement
recevant la lettre sur papier : 50 F
 par e-mail : gratuit*

TSVP

UNE NOUVELLE INITIATIVE DE L'ASSOCIATION

Lancement de la Revue L'ANNEE DE LA REGULATION *Institutions Economiques, Changement politique, Société*

Depuis le début des années soixante-dix, les approches de la régulation explorent les structures, les institutions et les transformations des économies et des sociétés contemporaines. Ces travaux se sont diversifiés et ont donné lieu à des publications nombreuses mais éparses. Le déroulement de la crise du régime de croissance de l'après guerre a fait surgir nombre de problèmes théoriques nouveaux. La sophistication institutionnelle des économies, leur interdépendance croissante et les incertitudes majeures que rencontrent les politiques qui visent à réformer l'héritage de l'après-guerre ouvrent de larges perspectives à un programme de recherche qui, partant de l'économie, tisserait des liens et des complémentarités avec l'ensemble des sciences sociales qui explorent ces mêmes problèmes.

L'Année de la Régulation entend favoriser le développement de ces recherches, tout en les confrontant avec des thématiques voisines. De nos jours, l'analyse des institutions tend à constituer un domaine à part entière de théories économiques en complet renouvellement. En conséquence, il est important de bénéficier de certains de leurs apports, tout en continuant à développer les traits les plus spécifiques et prometteurs des approches de la régulation. L'économie est politique et enracinée dans les rapports sociaux, le temps des transformations institutionnelles est celui de la longue période, les crises structurelles dérivent du succès même d'un régime de croissance, la diversité des configurations nationales appelle un renouvellement théorique de l'économie comme des autres sciences sociales.

Les articles soumis à *L'Année de la Régulation* pourront faire le point des avancées récentes sur divers domaines ou concepts clés, établir des passerelles entre thématiques voisines, procéder à des synthèses des résultats obtenus sur diverses zones géographiques ou pays, réfléchir sur la pratique et la méthodologie des comparaisons internationales, mener des analyses historiques de longue durée, soumettre à la discussion des propositions de politique économique, suggérer de nouveaux programmes de recherche. Il est aussi prévu d'organiser des appels à communication sur des thèmes plus précis, de rendre compte du résultat de groupes de travail, mais aussi de procéder à des comptes-rendus d'ouvrages majeurs et de dresser un bilan annuel des traits marquants de l'activité de l'Association Recherche et Régulation.

Les articles soumis devront comporter au maximum 25 pages de 3500 signes et pourront être en langue étrangère, les articles acceptés par le Comité de Rédaction, après avis de deux lecteurs, devant ensuite faire l'objet d'une traduction en français. Le Comité de Rédaction est actuellement composé de Maurice BASLE, Georges BENKO, Robert BOYER, Frédéric LORDON, Yves SAILLARD et Bruno THERET. Le premier numéro de *L'Année de la Régulation* paraîtra au cours du 4ème trimestre 1997 et aura dès lors une périodicité annuelle. Les projets d'articles sont à adresser **avant le 15 juillet 1997** à :

Georges BENKO
Université de Paris I-Panthéon Sorbonne
191, Rue Saint Jacques - 75005 PARIS (France)
Fax : +33 01 44 32 14 54

Appel à cotisations pour l'exercice 1996-1997

TSVP



Les adhérents à R&R pourront bénéficier en outre de 30 % de réduction sur les publications proposées par l'Association.

NOM :

Adresse

Statut

e-mail (si vous souhaitez recevoir la lettre par courrier électronique) :

Bulletin à retourner accompagné du règlement à : Pascal Petit (trésorier de l'Association)

CEPREMAP 142, rue du Chevaleret 75013 PARIS